Les bouillonnements du GREFFE

Newsletter n°10 juin 2025

Edito : Plus on avance, plus on recule….

L'écologie et l'environnement traversent des jours noirs. En effet, les quelques avancées positives, bien que modestes, prises par nos gouvernants au cours des dernières années, viennent d'être rapidement et brutalement détricotées par le gouvernement actuel, le Sénat et l'assemblée nationale. Le ministère de l'Agriculture s'apprête à supprimer 15 millions d'euros de fonds alloués à l'Agence bio, dont 10 millions d'euros destinés à soutenir des projets de développement de filières biologiques. La proposition de loi dite "Loi Duplomb", intitulée « Lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur », votée au Sénat, ne sera pas débattue par les députés, suite à la motion de rejet votée par ces mêmes députés et risque d'être adoptée comme telle. Cette décision, prise sous la pression des tracteurs stationnés devant l'Assemblée Nationale, est révoltante et montre le mépris des décideurs publics pour la santé des citoyens et l'environnement. Cette loi prévoit, en effet, un ensemble de régressions environnementales qui mettent en péril la santé humaine et celle des écosystèmes au bénéfice d'une agriculture industrielle à bout de souffle. Cette loi est dangereuse. En regard des mesures qu'elle préconise, elle peut même être qualifiée d'aberrante, voire de scandaleuse. Elle privilégie le retour et la distribution d'un pesticide néonicotinoïde destructeur de biodiversité, tueur d'abeilles et nocif pour la santé humaine. Elle encourage la construction de mégabassines perturbatrices du cycle de l'eau, anéantissant les écosystèmes naturels et réservant un bien commun à un petit groupe de personnes au détriment de l'intérêt collectif. Cette loi va, en outre, à l'encontre d'avancées environnementales prévues dans le « pacte vert » de l'UE. Elle est donc inacceptable en termes de protection de l'environnement et de promotion d'une agriculture durable. Si ces mesures sont adoptées, elles porteront atteintes à l'avenir des générations futures, ce qui est éthiquement et moralement inacceptable.

La loi « Climat et résilience » qui avait posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050, afin de mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, est également considérablement détricotée, alors que chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. La suppression des zones à faibles émissions, même si l'application de la loi était délicate, trahit également un recul écologique et l'incapacité, par manque d'anticipation des problèmes, d'allier ambitions écologiques et réalité sociale.

La transition écologique ne peut réussir sans un changement profond de culture, de cadre réglementaire et de modèle économique. Nos gouvernants doivent orienter leurs choix au service de la planète et non aux seuls bénéfices de certains. Il faut des politiques publiques enfin alignées avec l'urgence climatique et environnementale.

Ne reculons pas……avançons !

Gérard Fonty, président du GREFFE

La coopération locale multi-acteurs au service de la biodiversité et de l'agriculture régénérative (3/3)

Nécessité d'une coopération locale par petites régions naturelles et bassins versants concomitants.

Aggravation de la crise climatique et de la chute de la biodiversité. Vers un basculement anthropologique pour un sauvetage de dernière heure ?

Dans le contexte du Massif Central, où l'eau tend à s'écouler rapidement, particulièrement dans l'aire des roches cristallines, la constitution de structures de coopération à l'échelle de communautés de communes, concernant une petite région naturelle et ses bassins versants, permettrait de beaucoup mieux atténuer la dérive climatique.

La synergie entre l'agriculture et l'environnement - une production agricole locale durable basée sur la reproduction des ressources naturelles - serait organisée en donnant toute sa place, absolument nécessaire, à la créativité paysanne coopérative locale déjà en marche en bien des lieux. Elle est la mieux placée pour agir contre la dégradation climatique en lien permanent avec les communes et les structures du Développement et celles de la Recherche pour orienter les politiques environnementales et maintenir la productivité agricole.

Lors de la table ronde du 14 novembre 2024 (« Plateforme 21 » à Vet Agro Sup) sur l'évolution du climat et ses conséquences, Philippe Jeanneaux pronostiquait une évolution probable vers la répartition suivante (vers 2040-50) :

Type 1 : grandes exploitations sous contrôle (normes et prix) des IAA (Industries-Agro-Alimentaires), pour les éle-

vages et d'un régisseur avec des salariés pour les grandes cultures et la viticulture.

=> 60 % des fermes.

Type 2 : entrepreneurs-investisseurs pour des produits de haut de gamme à label, articulés avec transformation, commercialisation, montage multi-sociétaire complexe avec du salariat

=> 10 % des fermes.

Type 3 : paysans en production « bio » articulée avec la transformation et la distribution régionale pour une alimentation équilibrée et saine (*remarque FXdM : proche, de la règle des 3V d'Anthony Fardet*)

=> 30 % des fermes.

Dans l'hypothèse actuelle d'une augmentation de +4°C en fin du siècle par rapport à [1960-1990], il est plausible d'effectuer une interprétation agronomique probable de ces 3 types par les descriptions suivantes :

Type 1 : un complexe argilo-humique affaibli, faisant suite à une conduite prolongée en conventionnel par des agriculteurs partis à la retraite sans successeur. La SAU est redistribuée à des formes de sociétés. Une amélioration du stock d'humus est envisageable par l'adoption d'une agriculture de conservation ; mais il y a perte de matière organique en cas de méthanisation. La réduction des haies, voire leur suppression, aboutirait à une productivité très variable, au gré des canicules et des gelées tardives ; la biodiversité serait éteinte à 90% sous la pression des biocides de synthèse et de l'uniformisation du paysage. Face aux excès climatiques, naitrait une forte incitation au départ (vers 2050-70) pour d'autres investissements sur de meilleures terres. Après départ, resteraient des terrains appauvris en humus, sous un climat exposé à toutes les rigueurs, avec une difficile reprise par le type 3, le paysan bio.

Type 2 : un complexe argilo-humique moyen à bon. Parfois, il y aurait un risque de tassement faute d'humus suffisant résultant de la perte de la matière organique par labour et dénudation trop fréquents du sol ou par consommation dans la méthanisation. Le bocage serait très éclaté, peu performant. Il en résulterait une médiocre biodiversité et son déclin. Toutefois, le souci de maintenir une bonne couverture pour soutenir le capital du sol serait dominant. Mais la dérive climatique fera décliner la productivité. La tendance à l'agrandissement forcé pourrait se poursuivre dans la recherche d'économie d'échelle, avec un risque de chute brutale du revenu à la suite de plusieurs mauvaises années (vers 2060-70 ?)

Type 3 : un complexe argilo-humique fort, permettrait une grande résilience à condition qu'un bocage continu et l'infiltration de l'eau dans les sols soient intégrés fonctionnellement à l'échelle des petits bassins versants (hydrologie régénérative intégrée avec une végétation pluri-étagée). Sur les sols favorables, des alignements d'arbres de plein champ conforteraient l'aménagement hydro-bocager du paysage. Il en résulterait une forte biodiversité et une bonne résilience de la productivité. A long terme, les paysans s'adapteraient face à l'évolution défavorable du climat par un changement progressif des productions (2040-2080), incluant une part d'autoconsommation (vers 2080-2100)

En dépit des nuages noirs actuels, il existe un fort potentiel de basculement anthropologique pour atténuer la dérive climatique sur le siècle présent et mieux s'y adapter : les « grands pays », ruinés par les incendies et les ouragans, la fonte des glaciers et du permafrost, basculeraient vers des politiques agroécologiques affirmées et budgétisées. Une organisation systémique de la réduction des émissions de gaz à effet de serre pourrait enfin intervenir mondialement (vers 2030-2050) notamment dans un contexte de coopération locale multi-acteurs soutenue par les Etats pour la santé, le savoir-vivre et le bien-être des populations.

Une productivité agricole, basée sur le renouvellement des ressources naturelles sur le long terme, serait associée à la protection de la biodiversité renaissante sur la base d'une forte contribution d'agroforêts lorsque le sol le permet, régulant la transmission du rayonnement solaire incident entre 40 à 70%, l'infiltration et le stockage sous terre des précipitations et assurant la climatisation à l'échelle du paysage.

Les structures de coopération locales multi-acteurs seraient alors les agents majeurs d'une action évolutive semi-autonome, décentralisée, performant une production durable, une régénération continue des ressources naturelles et des biodiversités, en arrachant par la négociation, sur preuves de résultats, le soutien des politiques d'Etat et de l'UE.

François-Xavier de Montard, directeur de recherche honoraire de l'INRAE, membre du GREFFE

A lire … ou à voir

- " Repeupler les campagnes : Comment organiser l'exode urbain pour répondre à l'urgence climatique " Henri Landes (2022). Editions de l'Observatoire
- " Tout comprendre (ou presque) sur la biodiversité " Un concentré d'informations scientifiques en bande dessinée. Philippe Grandcolas et Claire Marc (2023). CNRS Editions

Lectures proposées par Gérard Fonty et Eliane Anglaret
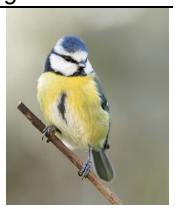
Association GREFFE, 23 rue Jules Favre, 63100 Clermont-Ferrand
groupe-greffe@laposte.net
https://groupe-greffe.wixsite.com/groupe-greffe